

Enseignement Privé Catholique

L'inspecteur d'académie,
directeur académique
des services de l'éducation nationale

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : sont prononcées à compter de la rentrée 2020-2021 les mesures suivantes :

0641287B	BAYONNE La Salle St-Bernard	retrait d'un poste
0641299P	BONLOC St-Joseph	attribution de 0,50 poste
0641258V	MAULEON Jeanne d'Arc	attribution de 0,5 poste basque et retrait d'un poste
0641246G	OLORON Notre Dame	retrait de 0,50 poste
0641354Z	SAINT-PALAIS Etchecopar	attribution de 0,50 poste
0641351W	SAINT-PIERRE-D'IRUBE St-Pierre	attribution de 0,50 poste
0641339H	VILLEFRANQUE Sacré Cœur	attribution de 0,50 poste

ARTICLE 2 : sont prononcées à compter de la rentrée 2020-2021 les mesures suivantes relatives aux décharges de direction :

0641352X	SAINT-PEE-SUR-NIVELLE St-Joseph	augmentation de la décharge de direction qui passe de 0,25 à 0,33 poste
----------	---------------------------------	---

ARTICLE 3 : sont prononcées à compter de la rentrée 2020-2021 les mesures suivantes relatives à l'ASH (Adaptation et Scolarisation des élèves Handicapés)

Création d'un poste de référent

ARTICLE 4 : La Secrétaire Générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pau, le 28 mai 2020

L'inspecteur d'académie
directeur académique des services
de l'éducation nationale

François-Xavier PESTEL

ENSEIGNEMENT PRIVE ASSOCIATIF

IKASTOLA

L'INSPECTEUR D'ACADEMIE DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Les moyens d'enseignement attribués aux Ikastola pour la rentrée 2020 s'élèvent à 159,25 postes (8,5 postes de plus par rapport à la dotation 2019).

Pour l'année scolaire 2020-2021, la répartition de ces 159,25 emplois entre les écoles est la suivante :

Postes en classes :

0641893K	ALOS Alozeko Ikastola	2,50 postes
0642026E	ANGLET Angeluko Ikastola	7,25 postes (dont 1 poste pour l'annexe de Boucau)
0641895M	ASCAIN Azkaineko Ikastola	5,75 postes
0642142F	ASCARAT Azkarateko Munhoa Ikastola	3,00 postes
0642143G	BASSUSSARY Basusarriko Biez Bat Ikastola	3,50 postes
0641898R	BAYONNE Hiriondoko Ikastola	4,50 postes
0641613F	BAYONNE Oihana Ikastola	7,50 postes
0641666N	BIARRITZ Itsas argi Ikastola	5,75 postes
0642087W	BIDART Bidarteko Ikastola	4,75 postes (dont 1 poste pour l'annexe de Arbonne Ahetze)
0642144H	BIRIATOU Biriaturko Ikastola	2,00 postes
0642117D	BRISCOUS Beskoitzeko Ikastola	3,00 postes
0641892J	CAMBO Errobi Ikastola	5,75 postes
0641640K	CHERAUTE Sohutako Ikastola	5,50 postes
0642113Z	CIBOURE Kaskarotenea Ikastola	3,25 postes
0641703D	HASPARREN Ezkia Ikastola	7,25 postes
0641733L	HENDAYE Hendaiko gure Ikastola	11,25 postes
0642094D	ITXASSOU Arrokaragai Ikastola	5,00 postes
0641896N	LARCEVEAU Oztibarreko Ikastola	2,75 postes
0642093C	MENDIONDE Baigura Ikastola	3,75 postes
0641899S	OSSES Ortaizeko Ikastola	5,5 postes
0642076J	SAINT-ETIENNE DE BAIGORRY Baigorriko Ikastola	2,75 postes
0641667P	SAINT-JEAN-DE-LUZ Donibane Lohitzuneko Ikastola	7,00 postes

0641701B	SAINT JEAN-PIED-DE-PORT Garaziko Ikastola	6,00 postes
0642077K	SAINT-MARTIN-D'ARBEROUE Aeberoako Ikastola	3.50 postes
0641615H	SAINT-PALAIS Amikuzeko Ikastola	5,75 postes
0641902V	SAINT-PEE-SUR-NIVELLE Senpereko Ikastola	6,00 postes
0642040V	SAINT-PIERRE D'IRUBE Ametza Ikastola	5,5 postes
0641897P	SARE Sarako Ikastola	6,25 postes
0641939K	URRUGNE Urrunako Ikastola	6,25 postes
0641639J	USTARITZ Uztarizeko Ikastola	5,375 postes

Décharges de direction :

0642026E	ANGLET Angeluko Ikastola	0,25 poste de décharge de direction
0641895M	ASCAIN Azkaineko Ikastola	0,25 poste de décharge de direction
0641613F	BAYONNE Oihana Ikastola	0,25 poste de décharge de direction
0642087W	BIDART Bidarteko Ikastola	0,25 poste de décharge de direction
0641640K	CHERAUTE Sohutako Ikastola	0,25 poste de décharge de direction
0641703D	HASPARREN Ezkia Ikastola	0,25 poste de décharge de direction
0641733L	HENDAYE Hendaiako Gure Ikastola	0,50 poste de décharge de direction
0642094D	ITXASSOU Arrokaragarai Ikastola	0,25 poste de décharge de direction
0641899S	OSSES Ortaizeko Ikastola	0,25 poste de décharge de direction
0641667P	SAINT-JEAN-DE-LUZ Donibane Lohitzuneko Ikastola	0,25 poste de décharge de direction
0641701B	SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT Garaziko Ikastola	0,25 poste de décharge de direction
0642077K	SAINT MARTIN D'ARBEROUE	0,25 poste de décharge de direction
0641615H	SAINT PALAIS Amikuzeko Ikastola	0,25 poste de décharge de direction
0641902V	SAINT-PEE-SUR-NIVELLE Senpereko Ikastola	0,25 poste de décharge de direction
0641897P	SARE Sarako Ikastola	0,25 poste de décharge de direction
0641939K	URRUGNE Urruñako Ikastola	0,25 poste de décharge de direction
0641639J	USTARITZ Uztarizeko Ikastola	0,125 poste de décharge de direction

Poste de conseiller pédagogique :

1 Poste de conseiller pédagogique est rattaché à 100 % à l'école BIDART Bidarteko Ikastola.

ARTICLE 2 : La Secrétaire Générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pau, le 8 mars 2021

L'inspecteur d'académie
 directeur académique des services
 de l'éducation nationale

François-Xavier PESTEL

ENSEIGNEMENT PRIVE ASSOCIATIF

CALANDRETAS

L'INSPECTEUR D'ACADEMIE DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Les moyens d'enseignement attribués aux Calandretas pour la rentrée 2020 s'élèvent à 20,5 postes. La répartition de ces emplois au titre de l'année scolaire 2020/2021 entre les écoles est la suivante :

0642051G	ARTIX Calandreta	1 poste
0641950X	BEOST Calandreta	1 poste
0641903W	LESCAR Calandreta	3,5 postes
0642032L	LYS Calandreta	2 postes
0641904X	OLORON Calandreta	2,5 postes
0641905Y	ORTHEZ Calandreta	2,5 postes
0641906Z	PAU Calandreta	6,75 postes (dont 1 poste pour l'annexe de Mazères-Lezons)
0642039U	POURSIUGUES-BOUCOUE Calandreta	1 poste

Décharges de direction :

0641906Z	PAU Calandreta	0,25 poste de décharge
----------	----------------	------------------------

ARTICLE 2 : La Secrétaire Générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pau, le 8 mars 2021

L'inspecteur d'académie
directeur académique des services
de l'éducation nationale

François-Xavier PESTEL